

Washington de conférer avec le Secrétaire d'Etat en vue d'obtenir l'autorisation immédiate d'une dérivation additionnelle, à Niagara, de 5,000 pieds cubes par seconde. Je présume que des instructions seront communiquées de Washington au représentant des Etats-Unis à la Commission du Niagara et que le Gouvernement canadien fera parvenir des instructions analogues au membre canadien de ladite commission. La Commission hydroélectrique sera avisée en même temps. Il sera possible alors d'effectuer la dérivation à Niagara sans autre formalité.

Au troisième paragraphe de votre lettre, vous demandez si la lettre elle-même serait considérée comme un engagement suffisant de la part d'Ontario ou si un engagement plus formel serait nécessaire. Je ne serais pas porté à demander quelque chose de plus que votre lettre qui expose très clairement la position du Gouvernement d'Ontario. Si, toutefois, afin de répondre aux exigences de votre propre procédure gouvernementale, il y avait un décret régulier du Conseil ou un procès-verbal de la Commission, je vous serais reconnaissant de m'en faire tenir le texte pour nos archives.

Bien à vous,

W. L. MACKENZIE KING

L'honorable MITCHELL HEPBURN,  
Premier ministre de la province d'Ontario,  
Toronto, Canada.

N° 22

*Le premier ministre d'Ontario au premier ministre du Canada*

TORONTO, le 14 novembre 1940.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Faisant suite à votre lettre du 30 octobre 1940 dans laquelle vous proposez que je vous envoie copie des procès-verbaux de la Commission et des arrêtés en conseil se rapportant à la dérivation par voie de l'Ogoki et du Long Lac, je vous adresse sous ce pli pour vos dossiers copie certifiée conforme des procès-verbaux de la Commission hydroélectrique d'Ontario se rapportant à la dérivation par voie du Long Lac, en date du 27 avril 1937, et à la dérivation par voie de l'Ogoki, en date du 24 octobre 1940. Veuillez également trouver ci-inclus copie de l'arrêté en conseil autorisant la dérivation par voie du Long Lac, en date du 8 mai 1937, ainsi que copie de l'arrêté en conseil autorisant la dérivation par voie de l'Ogoki, en date du 7 novembre 1940.

Bien à vous,

M. F. HEPBURN

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING, C.P.,  
Premier ministre du Canada,  
Ottawa, Ontario.